Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse Herausgeber: La Croix-Rouge suisse

Band: 81 (1972)

Heft: 5

Artikel: Description des fonctions de l'infirmière-assistante et de l'infirmier-

assistant CC CRS

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-549218

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

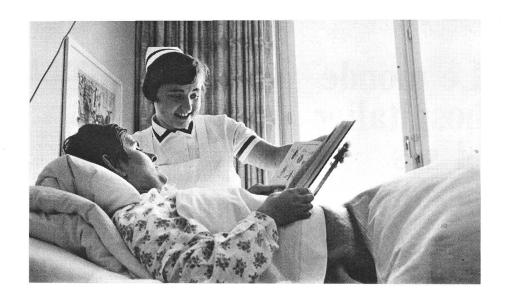
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Description des fonctions de l'infirmière-assistante et de l'infirmier-assistant CC CRS

L'infirmière-assistante ¹ fait partie de l'équipe soignante de l'institution où elle travaille.

Elle donne des soins sous la supervision de l'infirmière-diplômée ou du médecin à des malades nécessitant des soins simples ². Dans des situations de soins plus complexes, elle fonctionne comme assistante de l'infirmière diplômée.

- 1. Elle assure le confort, la sécurité physique et psychique des malades:
 - en comprenant l'importance des relations humaines entre les malades, leurs familles et le personnel;
 - en tenant compte du milieu social des malades, en respectant leurs besoins spirituels et leurs croyances religieuses;
 - en leur procurant un milieu attrayant, confortable et sûr;
 - en les aidant et en les instruisant pour les activités de la vie quotidienne, en les encourageant à les assumer eux-mêmes si possible.
- 2. Elle exécute les soins pour lesquels sa préparation lui a donné le degré nécessaire d'habileté et de jugement et selon les prescriptions reçues pour les malades. Elle organise son propre travail dans le cadre de l'équipe soignante:
 - soins de base: soins d'hygiène et de confort, sécurité, alimentation;
 - soins préventifs;
 - certains soins thérapeutiques;
 - soins de réadaptation.

- Elle observe, note et rapporte à qui de droit les symptômes, réactions ou changements concernant l'état physique et mental des malades.
- Elle veille à une bonne hygiène et à l'ordre de la chambre du malade et des locaux annexes; elle entretient le matériel de soins.
- Elle participe à l'enseignement pratique des élèves infirmières-assistantes et du personnel auxiliaire.
- Elle contribue au bon fonctionnement du service:
 - en participant aux rapports, aux colloques de services, aux visites médicales, dans un esprit de collaboration et d'échanges de vue positifs;
 - en veillant au renom de l'institution par une attitude professionnelle adéquate et par un comportement s'inspirant de l'éthique des professions soignantes;
 - en favorisant le développement de sa profession.
- ¹ Ce qui est dit de l'infirmière-assistante s'applique aussi à l'infirmier-assistant CC CRS
- ² Des soins simples sont des soins exempts de complexité scientifique. L'état clinique du malade est relativement stable; les prescriptions du médecin demandent des connaissances limitées et définies, et peuvent être exécutées en suivant la technique apprise.